Atelier 1 : Evolution de la place du médecin en Cmpp

Les textes fondateurs des CMPP (annexes XXXII décrets de 1956 et 1963, en cours de réécriture), explicitent les missions de diagnostic et de traitement des enfants par des équipes pluridisciplinaires sous autorité médicale et définissent le rôle et les qualifications spécialisées du médecin directeur, en tant qu'autorité technique et responsable.

Sur le terrain, le plus souvent, la distribution des responsabilités au niveau des doubles directions, médicale et administrative, est régie par délégation par l'association gestionnaire de chaque CMPP. Or, de fait, la démographie médicale est en baisse, particulièrement dans les spécialités de pédopsychiatrie, psychiatrie, et pédiatrie et ce, de façon plus marquée dans certaines régions.

Cette réalité engendre des difficultés de fonctionnement et d'organisation et impacte les réseaux de partenariat.

Au cas par cas, des modalités nouvelles s'expérimentent, que ce soit pour la pratique clinique, consultations et diagnostics, ou pour la fonction de direction médicale.

Les circonstances imposent donc une double contrainte :

- s'efforcer de préserver au mieux l'égalité des chances pour l'accès aux soins à savoir : rendre accessibles les prestations médicales indispensables, et proposer aux enfants accueillis des soins adaptés, pensés sur mesure, et validés.
- avoir à l'esprit les obligations éthiques, déontologiques ; discerner les responsabilités médicales non délégables et les limites administratives à ne pas franchir.
- Le prétexte de la pénurie médicale justifie parfois des fonctionnements en mode dit « dégradé », plus économiques ; au travers de changements d'organisation pragmatiques, s'infiltre une manière de penser le soin comme des prestations morcelées.
- Intervenantes: Dr Denise Wohl, Dr Violaine Schricke, membres du bureau et du CA de la FDCMPP: elles vous feront part des réflexions et propositions des groupes de travail en cours au sein de la FDCMPP (2022/2023) et des actions du CA de la FDCMPP dans ce domaine.
- Préparation /animation : Dr Francine Morel (CS FDCMPP)

Cet atelier permet de valider une formation DPC, donc nous recueillons au préalable vos attentes et contributions et nous vous demanderons de remplir un questionnaire d'évaluation sur place.